



École Sainte Bernadette
2 rue Albert Thomas
22000 Saint Brieuc
02 96 94 02 50



Note n°1 du 28 août 2020

Chers parents,

Le 16 mars 2020, la situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées.

A partir du 11 mai 2020, dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement il a été décidé de rouvrir progressivement les écoles et établissements scolaires dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Pour la troisième phase du déconfinement qui a commencé le 15 juin, le protocole sanitaire a été assoupli en raison de la baisse du niveau de circulation du virus et des données rassurantes concernant l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants.

Pour la rentrée des classes un nouveau protocole est paru hier, le 27 août, d'où la raison de l'envoi tardif de cette note précisant les modalités d'accueil des élèves à compter du mardi 1^{er} septembre. Cette note annule et remplace la circulaire de fin d'année envoyée à la mi-juillet.

Cette note précise les modalités pratiques de fonctionnement de notre établissement scolaire à compter du 1^{er} septembre 2020, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires et le protocole sanitaire paru hier.

La principale évolution du protocole sanitaire concerne l'assouplissement des règles de distanciation physique dans les écoles et les collèges. Les mesures pour éviter le brassage des groupes et pour garantir l'hygiène des mains demeurent essentielles ainsi que le traçage des cas et des contacts.

Vous trouverez ci-dessous les mesures d'hygiène mises en œuvre dans notre établissement avec les spécificités de notre école, les conditions d'accueil, la classe, le matériel scolaire, les récréations...

Protocole sanitaire de l'école Sainte Bernadette

Il repose sur 5 fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique
 - L'application des gestes barrières
 - La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
 - La formation, l'information et la communication

La responsabilité de chacun

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé

positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement².

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Les gestes barrières :

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

1



Lavage des mains : Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- o à l'arrivée dans l'école (gel hydro-alcoolique à l'entrée de la classe de votre enfant)
 - o avant chaque repas ;
 - o après être allé aux toilettes ;
 - o le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.
- Chaque salle de classe sera équipée d'un flacon de gel hydro-alcoolique avec lequel les élèves devront se laver les mains en entrant et en sortant lorsque le lavage au savon ne sera pas possible.

2



Tousser et éternuer dans son coude : Chaque famille l'aura bien expliqué aux enfants avant la reprise.

3



Utiliser un mouchoir à usage unique : merci de donner un paquet ou une boîte de mouchoirs à votre enfant.



Distanciation physique : Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas. Toutefois, les élèves de plus de 11 ans doivent porter le masque de protection, dans les espaces clos et extérieurs, lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe lorsque la distanciation d'un mètre ne peut être garantie et qu'ils sont placés face à face ou côte à côte.

➤ L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fera l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

1. Les règles d'hygiène :

Le port du masque :



- **Pour le personnel :**

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

- **Pour les élèves**

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école ;
- pour les collégiens et les lycéens, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque collège et lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

L'entretien des classes et autres locaux

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.



L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

Les sanitaires seront désinfectés une fois dans la matinée et une fois l'après-midi.

2. Les modalités d'accueil à l'école :

Les nouvelles règles de distanciation physique

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire. Toutefois, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes. Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents. Les personnels ainsi que les collégiens et les lycéens portent un masque durant tous leurs déplacements. C'est pourquoi, nous accueillons, **dès le mardi 1^{er} septembre, tous nos élèves de la PS1 au CM2 tous les jours.**

La réouverture de l'école pour tous et tous les jours

L'organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est la même que celle qui vous a été envoyée pendant les vacances. Les listes de classe restent inchangées.

L'arrivée et le départ de l'école

L'objectif est de limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents.

C'est pourquoi, nous comptons sur votre vigilance et votre participation active afin de respecter les horaires d'entrée et de sortie de l'établissement en fonction de la classe de votre enfant, et de ne pas rester trop longtemps dans l'enceinte de l'établissement.



Aussi, les arrivées et les départs sont étalés dans le temps selon la répartition suivante :

- **L'arrivée du matin**
 - Des arrivées échelonnées :
 - 8h30 : entrée des élèves des classes de Madame PELLETIER, Monsieur GICQUEL, Madame MARION
 - 8h35 : entrée des élèves des classes de Madame BONNAMY et de Madame LEGENDRE

- 8h40 : entrée des élèves des classes de Madame LE BORGNE/PERROT, Madame BEAUSSAN et Madame GUILLAUME

- Chaque enseignant de chaque classe sera à la porte de sa classe à 8h30 pour accueillir les fratries

➤ Les parents sont autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école et déposent leur enfant à la porte de sa classe ou selon l'heure d'arrivée (entre 7h30 et 8h20) dans la garderie des maternelles et de 8h20 à 8h30 sur la cour.

➤ Chaque parent accompagné de son enfant entre dans l'école par le grand portail où il sera accueilli par un enseignant. Il accompagne son enfant à la porte de sa classe puis repart par le petit portillon afin de limiter les croisements entre les arrivées et les sorties.

➤ Dès l'entrée dans l'établissement, les enfants de la PS au CM2 accompagnés de leurs parents devront se rendre directement dans leur classe ou la garderie par le trajet indiqué et l'horaire d'entrée afin d'éviter les rassemblements. Les enseignants seront à l'entrée des classes pour les accueillir dès 8h30. Avant cet horaire, votre enfant bénéficiera du service de garderie.

➤ Les parents, de la PS1 au CM2, ne sont pas autorisés à entrer dans les classes.

➤ Les parents doivent porter un masque pour entrer dans l'enceinte de l'établissement.

➤ Pour les arrivées du matin, comme pour les sorties du soir, les parents se calent sur l'horaire de l'aîné. Ainsi, par exemple, une fratrie avec un aîné dans la classe de Monsieur GICQUEL, et un élève dans la classe de Madame GUILLAUME, arrive bien à 8h30. Les parents déposent leur aîné à la porte de la classe où il sera accueilli par Monsieur GICQUEL puis dépose leur enfant de maternelle à la porte de la classe de Madame GUILLAUME qui sera aussi présente à 8h30 pour accueillir les enfants de fratries ainsi que les élèves de garderie qui sortiront de celle-ci à 8h30 pour rejoindre leur classe. Dès que tous les enfants sont déposés, les parents repartent aussitôt par le petit portillon afin de limiter les regroupements sur la cour.

- **Les départs et arrivées à la pause méridienne : pas d'arrivées ni de départs échelonnés**

A 11h45, les parents entrent toujours par le grand portail, viennent chercher leur enfant à la porte de sa classe, puis repartent avec leur enfant par le petit portillon.

De 13h20 à 13h30, les parents accompagnés de leur enfant entrent toujours par le grand portail, déposent leur enfant à la porte de sa classe, puis repartent par le petit portillon

- **Le départ du soir :**

- Des départs échelonnés :

- 16h30 : sortie des élèves des classes de Madame PELLETIER, Monsieur GICQUEL, Madame MARION
- 16h35 : sortie des élèves des classes de Madame BONNAMY et de Madame LEGENDRE
- 16h40 : sortie des élèves des classes de Madame LE BORGNE/PERROT, Madame BEAUSSAN et Madame GUILLAUME

- Chaque enseignant de chaque classe sera à la porte de sa classe à partir de 16h30 pour la sortie des fratries.

➤ Les parents sont aussi autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école et viennent chercher leur enfant à la porte de sa classe ou selon l'heure d'arrivée (entre 16h45 et 18h30) dans la garderie correspondante.

➤ Chaque parent entre dans l'école par le grand portail où il sera accueilli par le personnel de l'école. Il va chercher son enfant à la porte de sa classe puis repart, accompagné de son enfant par le petit portillon afin de limiter les croisements entre les arrivées et les sorties.

➤ Les parents de la PS1 au CM2 ne sont pas autorisés à entrer dans les classes.

➤ Les parents doivent porter un masque pour entrer dans l'enceinte de l'établissement.

➤ Les cartes de sortie sont toujours d'actualité, merci d'en informer l'enseignant si vous souhaitez que votre enfant en bénéficie. Ainsi, votre enfant, à son horaire de sortie, présentera sa carte à Madame CARY qui sera présente au portillon (sortie de l'école) et pourra rentrer chez lui.

➤ Pour les arrivées du matin, comme pour les sorties du soir, les parents se calent sur l'horaire de l'aîné. Ainsi, par exemple, une fratrie avec un aîné dans la classe de Monsieur GICQUEL, et un élève dans la classe de Madame GUILLAUME, sort bien à 16h30. Les parents viennent chercher leur aîné à la porte de la classe où ils seront accueillis par Monsieur GICQUEL puis viennent chercher leur enfant de maternelle à la porte de la classe de Madame GUILLAUME qui sera aussi présente à 16h30 pour remettre votre enfant. Dès que les parents ont récupéré leurs enfants, les parents repartent aussitôt par le petit portillon afin de limiter les regroupements sur la cour. Les parents se calent sur les heures d'entrées et de sorties des aînés pour aller chercher les plus jeunes.

Pour la sécurité de tous, le port du masque est obligatoire pour les parents dans l'enceinte de l'école.

Les récréations

Les **récréations** seront échelonnées et organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives au nouveau protocole.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

Le repas

Le protocole étant assoupli, les élèves mangeront dans la cantine des repas chauds comme avant.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

La garderie

Les garderies sont réouvertes à tous.

- La garderie du matin a lieu :
 - De 7h30 à 8h20 dans la garderie des maternelles, elle sera assurée par Madame JOUANNY.
 - Pour les élèves qui arrivent après 8h20, elle a lieu dans la cour, jusqu'à 8h30, heure à laquelle ils rejoignent leur classe
- La garderie du soir de 16h30 à 18h30 est organisée en 3 garderies :
 - Garderie des maternelles assurée par Madame CARY dans la garderie des maternelles.
 - Garderie/étude des CP-CE1, assurée par Madame REUX, dans la classe de Madame LEGENDRE.
 - Garderie/étude des CE2/CM1/CM2, assurée par Madame DOUCHAIN, dans la classe de Monsieur GICQUEL.
 - A partir de 18h, toutes les garderies se rejoignent dans la garderie des maternelles.

Le jour de la rentrée

Le jour de la rentrée, mardi 1^{er} septembre, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque** ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures.

Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière sera apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours ou du dispositif 2S2C. Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

En classe

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.



La sieste

Les parents apportent, comme indiqué sur les listes de fournitures, des couvertures pour les élèves de PS et MS. Celles-ci resteront à l'école.



En cas de symptôme chez un enfant ou un personnel

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

Ce protocole est valable jusqu'à nouvel ordre et pourra être amené à évoluer.

Nous faisons le maximum pour garantir la sécurité et la santé de chacun. La bonne volonté de tous est nécessaire pour garantir ce protocole.

Comptant sur votre soutien et votre compréhension,

Pour l'équipe pédagogique,

Marie LE BORGNE